

# DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le

ID : 005-250500600-20230606-2023\_40-DE

|  |
|--|
| <b>Département des Hautes-Alpes</b>      |
| <b>Arrondissement de Briançon</b>        |
| <b>Parc naturel régional du Queyras</b>  |
| <b>Bureau du 06 juin 2023</b>            |
| <b>Délibération n° : 2023_40</b>         |
| <b>Date de convocation : 30 mai 2023</b> |

**Objet : Nomination d'un représentant du Parc naturel régional du Queyras, gestionnaire de la Réserve de biosphère transfrontière du Mont Viso, au comité de pilotage transfrontalier pour le projet Terres Monviso**

Par la suite d'une convocation en date du 30 mai 2023, les membres composant le Bureau du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la maison du Parc, à Arvieux, le 06 juin 2023 à 16h30, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

**Président :** Christian BLANC

**Vice-Présidents :** Chantal EYMÉOUD (visioconférence), Valérie GARCIN-EYMÉOUD, Dominique MOULIN, Nicolas CRUNCHANT, Sylvain DAO-LENA

**Vu :**

- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur par le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 et prorogée par le décret n°2018\_212 du 28 mars 2018 jusqu'au 18 avril 2024 ;
- Le classement en 2013 du territoire en tant que Réserve de biosphère par l'UNESCO ;
- La délibération 2017\_41 du 28 septembre 2017 approuvant le projet de coopération territoriale transfrontalière sur les Terres Monviso
- La délibération 2017\_58 du 19 décembre 2017 approuvant le dépôt du projet simple 2 « Économies vertes » au titre du Plan intégré territorial PITER Terres Monviso
- La signature du Manifeste Terres Monviso le 2 février 2023 au col de Larche mettant en place un comité de pilotage transfrontalier (article 9 du manifeste).

**Considérant :**

- La volonté du Parc naturel régional du Queyras, gestionnaire de la Réserve de biosphère transfrontière du Mont Viso, à s'investir dans la poursuite du PITER Terres Monviso dont l'appel à projets est attendu pour l'automne 2023 ;
- La mise en place d'un comité de pilotage transfrontalier pour réfléchir aux thématiques du prochain PITER et maintenir des relations pérennes sur ce territoire transfrontalier en dehors des programmations européennes ;
- La nécessité de nommer un représentant du Parc naturel régional du Queyras, gestionnaire de la Réserve de biosphère transfrontière du Mont Viso, à ce comité ;

**Le Bureau, réuni le 06 juin 2023, après en avoir délibéré et voté par,**

Nombre de membres en exercice : 6  
Nombre de suffrages : 6  
Nombre de membres présents : 5  
Nombre de membres représentés : 0

**Nombre de suffrages exprimés : 5**

Votes Contre : 0 Pour : 5  
Abstentions : 0

**décide :**

- De désigner un représentant du Parc naturel régional du Queyras, gestionnaire de la Réserve de biosphère transfrontière du Mont Viso, à ce comité ;

- D'autoriser le Président et la direction à prendre les dispositions nécessaires pour permettre la mise en œuvre de l'opération et notamment à signer les documents nécessaires à leur mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme

**Le Président  
Christian BLANC**

